

Délibération n°30/20250408

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE SAINT-PAUL DE VARCES
EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le huit avril, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varcès, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à vingt heures, sous la présidence de Madame Cécile CURTET, Maire.

PRESENTS : C. CURTET, V. CAZAUX, J. BRAISAZ, M. SIBILLE, G.-C. VISCI, M. FOUILLE, L. GAUDE, S. VALLON, E. DAVID-CAVAZ, D. BALME, M.-F. ORTHOLAND, T. LE FORESTIER, G. LAYDEVANT, D. METZGER, F. DIAZ, P. BERNARD, C. SCORDEL, J.-C. MICHAUD

EXCUSES : R. CONTARD (Pouvoir à M. FOUILLE)

ABSENTS :

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 19

Secrétaire de séance article L 2121-15 du CGCT : E. DAVID-CAVAZ

Convocation du 3 avril 2025

OBJET : ECOLE
CONVENTION DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS D'INNOVATION PEDAGOGIQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi de finances pour 2023 prévoyant en son article 186 que, par dérogation aux dispositions de l'article L.211-8 du code de l'éducation, et au plus tard jusqu'au 31 décembre 2026, l'Etat peut participer au financement des dépenses générées par les projets pédagogiques des écoles publiques,

Mme Valérie CAZAUX informe que dans le cadre de la démarche « notre école, faisons-la ensemble » lancée par le Conseil National de Refondation (CNR), une vaste concertation a été ouverte sur tout le territoire français. C'est une démarche volontaire des équipes éducatives associant l'ensemble des partenaires, notamment les collectivités territoriales compétentes. Elle se traduit par un travail commun et local destiné à permettre à chaque école ou établissement d'identifier des solutions qui correspondent à sa situation pour améliorer la réussite de ses élèves.

L'école primaire des Épis d'Or présente le projet « Bien dans sa tête, bien dans ses apprentissages ». Ce projet s'articule autour de 3 axes :

1. Gérer l'hétérogénéité : anticiper la prise en charge des élèves en difficulté dès la maternelle, développer un outil de gestion interne, recenser les besoins de formation des enseignants et s'appuyer sur les résultats des évaluations nationales.
2. Impulser et renforcer le travail de liaison inter-cycle : exploiter le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle (PEAC), exploiter le parcours citoyen et valoriser les actions communes.

3. Développer le partenariat éducatif : renforcer les liens avec le personnel sur le volet pédagogique, favoriser l'accompagnement de la circonscription.

Les objectifs principaux sont :

- La réussite de tous les élèves,
- La réduction des inégalités,
- Les transformations des pratiques engagées par le projet,
- L'amélioration de l'estime de soi pour les élèves en difficultés.

La signature d'une convention permet d'organiser les modalités de soutien financier prévu dans le cadre du Fonds d'Innovation Pédagogique (FIP) entre l'État, gestionnaire du Fonds, et la collectivité en charge des dépenses afférentes au projet pédagogique présenté en annexe.

Cette convention ne sera signée par les services du rectorat que si le projet est accepté par la commission.

L'État a prévu d'attribuer à l'école un montant maximum de subvention de 23 489,36 € réparti sur 3 ans pour la mise en œuvre de son projet. Ce financement viendra compléter et s'additionner à celui assuré par la commune.

Mme Valérie CAZAUX demande aux membres du Conseil municipal d'approuver et d'autoriser la signature de la convention avec l'Éducation Nationale et tous les documents y afférents.

Sur le rapport de Mme Valérie CAZAUX,
Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE la convention de financement dans le cadre du Fonds d'Innovation Pédagogique,
- AUTORISE Madame le Maire à signer tout document afférent à cette convention.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et signé par les membres présents.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations et rendu exécutoire.

**Le Maire,
Cécile CURTET**

Détail des votes :

- Pour : 19
- Contre : 0
- Abstention : 0

